

Financements possibles

Salariés/Salariées en CDI ou CDD

Plan de Formation de l'entreprise / Congé Individuel de Formation (CIF)
Compte Personnel de Formation (CPF) / Période de professionnalisation
Formation hors temps de travail (FHTT)

Fonctionnaires d'Etat

Congé de Formation Professionnelle / Congé de Formation-mobilité

Demandeurs/Demandeuses d'emploi

Se rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale (- 26 ans)
Contrat de professionnalisation / Congé Individuel de Formation (CIF CDD)
Contrat d'apprentissage / Contrat d'Insertion professionnelle intérimaire (CIPI)
CUI / Contrat d'avenir

Autres prises en charge éventuelles :

Allocation Individuelle de Formation (AIF)
Action de formation préalable à un recrutement
Programme Régional de Formation
Compte Personnel de Formation (CPF)

CREPS
DIJON-BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE

les francas
L'éducation en mouvement !

irtess
Institut Régional Supérieur
du Travail Éducatif et Social
de Bourgogne

DEJEPS 2018-20

« Animation Socio-éducative ou culturelle »

2 Mentions
Développement de projets, territoires et réseaux
Animation sociale

Avril 2018
Avril 2020

faC
Facilitateur
en Acquisition
de Compétences

Renseignements et inscription

Union Régionale des Francas de Bourgogne Franche-Comté

Pôle formation

6, Rue du Golf

21800 QUETIGNY

Tél. : 03 80 30 17 18

Mail : accueil@francasenbourgogne.org



Les Francas sont une fédération laïque de structures qui accompagne les acteurs locaux dans la mise en place des politiques enfance-jeunesse sur les territoires bourguignons et franc-comtois. Nous intervenons dans de nombreux domaines comme le conseil en développement des politiques éducatives locales, l'accompagnement des organisateurs locaux dans le développement de leurs projets éducatif et pédagogique en lien avec les réalités locales et les besoins des enfants et des jeunes, l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'activités, la formation et qualification des animateurs occasionnels (BAFA, BAFD), des professionnels de l'animation et des responsables associatifs (CQP, UCC Direction, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, formations continues, etc.) et la gestion de structures de loisirs.

Le CREPS de Bourgogne est un établissement public du Ministère de la Santé et des Sports. C'est un centre de ressources pour le développement et la promotion des activités sportives, de jeunesse et d'Éducation Populaire. Il constitue un centre de formation professionnelle et un centre d'entraînement sportif. C'est le lieu privilégié de la préparation sportive des athlètes de haut niveau.

L'IRTESS, association à but non lucratif (loi 1901), constitue, en Bourgogne, le plus important établissement assurant la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs sociaux. C'est également le centre de ressources pour tous les acteurs du champ éducatif, social et de l'aide à la personne en Bourgogne. Il est agréé par le Ministère des Affaires sociales et de santé et participe au service public de la formation.

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Développement de projets, territoires et réseaux
Animation sociale

Formation de niveau III (bac + 2)

Attestant de compétences professionnelles

En alternance

En lien à l'évolution des pratiques professionnelles
En lien aux situations professionnelles du stagiaire

Individualisée

Durée et coût adaptés à chacun
Suivi personnalisé

Compétences professionnelles développées

Maîtrise de la conduite de projets socio-éducatifs
de l'idée du projet à sa réalisation et son évaluation

Lecture et prise en compte les dimensions politiques
de son territoire et son évolution

Animation des collectifs internes et externes autour d'un projet

Communication dans tous types de situation
(animation, promotion, coordination)

Tarif : 7 800 €

Frais d'inscription : 45 €

DEVENEZ

Coordonnateur/Coordinatrice de projets ou d'activités
Agent/Agente de développement
Adjoint/ Adjointe de direction
Animateur/Animatrice coordonnateur
Animateur/Animatrice auprès de personnes âgées

Employeurs concernés

Associations de jeunesse, d'éducation populaire
Collectivités publiques, regroupements intercommunaux
EHPAD, foyers d'hébergement, maisons de retraite, IME...
Structures sportives



Conditions d'inscription

Etre titulaire :

Du PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU ou STT en cours de validité ;

Et

D'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation et/ou du social ;

ou

D'un diplôme de niveau III ;

ou

Attester d'une formation de niveau IV et avoir 6 mois d'expérience
dans l'animation ;

ou

Justifier de 24 mois d'activité salariée ou bénévole correspondant
à 1 600 heures minimum.

Durée et lieu

21 h de positionnement du 4 au 6 avril 2018

700 h de formation de mai 2018 à avril 2020 sur 20 semaines
à raison d'une semaine par mois en centre de formation (hors juillet et août)

Formation au CREPS de Dijon

Hébergement et restauration sur place possible, à la charge du stagiaire